



## Partage des frais Pierre tombale

-----  
Par lebeotien

Bonjour,

J'ai perdu mes parents il y a quelques années.  
Suite à leur volonté, ils ont été incinérés et mis dans un carré simple.  
Ils avaient choisi de ne pas avoir de stèle, juste leur nom gravé sur la plaque recouvrant le carré.

Il y a deux ans environ, j'ai perdu mon frère.  
Celui-ci a désiré être aussi incinéré et mis à côté de ses parents.

Aujourd'hui, les enfants de mon frère veulent faire ériger une stèle avec le nom de leur père.

Je n'ai rien contre, si ils veulent le faire.

Ils ont donc effectuer un devis et me l'ont expédié.

Là, je tombe des nues.

Sur le devis, figure mon nom (avec le leur), et ceux-ci me demandent de leur expédier un virement bancaire du montant minimal de 50% de la facture (le prétexte invoqué étant que c'était une dernière volonté de leur père que d'ériger une stèle et que je subviens à la moitié de la dépense !!! De son vivant, mon frère ne m'avait jamais rien dit de tel, ni même laissé aucun papier officiel d'une telle demande...)

Ma question:

Suis-je en droit de refuser ce paiement, cette stèle ???

Merci

-----  
Par vivi2501

bonjour

""

Quand la famille paie la pierre tombale ?

En cas d'absence de contrat obsèques, le paiement de la pierre tombale revient à la famille endeuillée. Toutefois, cet élément n'est pas obligatoire, donc aucune règle ne s'impose en ce qui concerne la personne à la charge du paiement. Il est possible que ça soit le conjoint(e) qui commande un monument pour son défunt mari/femme. Ou encore les enfants ou les petits enfants qui décident de cotiser.

"

-----  
Par lebeotien

Bonjour Vivi,

Merci de ce retour rapide.

Quant vous faites référence à un contrat obsèques, c'est celui qui a été signé lors de l'incinération-inhumation ?

Lorsque vous écrivez à charge de la famille endeuillée. Qui est la famille le couple avec ses enfants de mon frère ou la

famille, au sens large, les frères et soeurs de mon frère ainsi que les enfants de mon défunt frère ?

Si je comprends votre réponse, c'est seulement et uniquement de mon bon plaisir si je participe financièrement à l'élaboration d'une stèle, mais rien ne m'y contraint.

Bonne soirée  
Cordialement